

## Glossaire

**Agreste** ensemble des données collectées et publiées par les services de statistique agricole du MAP, à l'échelon national (SSP) et régional (SRISE).

**Altadis** Institut du tabac.

**AOC** appellation d'origine contrôlée.

**ASP** Agence de services et de paiement

**AUP** Agence de paiement unique

**Bapsa** budget annexe des prestations sociales agricoles.

**BNIA** Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.

**BNIC** Bureau national interprofessionnel du cognac.

**CAD** contrat d'agriculture durable. Ce dispositif remplace celui du CTE (contrat territorial d'exploitation), suspendu en 2002.

**Cemagref** Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement.

**CGB** Confédération générale des betteraviers

**CI ou consommation intermédiaire** valeur des biens (autres que de capital fixe) et des services consommés au cours de la période dans le processus courant de production.

**Cipalin** Centre national interprofessionnel des producteurs de lin

**CIVC** Comité interprofessionnel du vin de Champagne.

**COP** céréales, oléagineux, protéagineux.

**Cnasea** Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

**CNCA** Caisse nationale de Crédit Agricole.

**Cniel** Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

**CTE** contrat territorial d'exploitation. Le dispositif des CTE a été suspendu en août 2002. Un nouveau dispositif a été mis en place : le contrat d'agriculture durable (CAD).

**Cuma** coopérative d'utilisation du matériel agricole.

**DGAL** direction générale de l'Alimentation du MAP.

**DGER** direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du MAP.

**DGFAR** direction générale de la Forêt et des affaires rurales du MAP. A fusionné au 1<sup>er</sup> juillet 2008 avec la DGPEI pour constituer la DGPAAT (direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires).

**DGI** direction générale des Impôts du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

**DGDDI** direction générale des Douanes et Droits indirects du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

**DGPEI** direction générale des Politiques économique, européenne et internationale du MAP. A fusionné au 1<sup>er</sup> juillet 2008 avec la DGFAR pour constituer la DGPAAT (direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires).

**DJA** dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

**Dom** département d'outre-mer.

**DPU** droit à paiement unique

**DPMA** direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du MAP.

**EARL** exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le GAEC (cf. ce terme) : la société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

**ESB** encéphalopathie spongiforme bovine.

**EUROSTAT** Office statistique des Communautés européennes.

**ETA** entreprise de travaux agricoles.

**Excédent brut d'exploitation (EBE)** valeur ajoutée au prix de marché + subventions d'exploitation + indemnités d'assurance + remboursement forfaitaire de TVA - impôts et taxes - charges de personnel - loyers et fermages.

**Exploitation agricole** l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

1° Elle produit des produits agricoles ;

2° Elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée, soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;

3° Elle est soumise à une gestion courante unique.

**Exploitation agricole professionnelle** exploitation d'une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalent-hectares de blé (soit 8 UDE) (cf. « MBS ») et occupant au moins l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps.

**FAFSEA** Fonds d'assurance formation des salariés d'exploitations agricoles.

**Faire-valoir (direct)** cf. « mode de faire-valoir ».

**FBCF** formation brute de capital fixe ; valeur des biens durables (à l'exception des biens de faible valeur) acquis par les unités productrices afin d'être utilisés pendant au moins un an dans le processus de production, et des biens et services incorporés aux biens de capital fixe, aux terrains et aux actifs incorporels.

**Feoga** Fonds européen d'orientation et de garantie agricole jusqu'en 2006. Puis **Feaga** : Fonds européen agricole de garantie et **Feader** Fonds européen agricole pour le développement rural.

**Fermage** cf. « mode de faire-valoir ».

**FFipsa** fonds de financement des prestations sociales agricoles.

**FNCuma** Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

**FNGCA** Fond national de garantie contre les calamités agricoles

**FNSafer** Fédération nationale des SAFER.

**France Agrimer** office agricole créé au 1<sup>er</sup> avril 2009, regroupant des différents offices agricoles, à l'exception de l'Odeadom.

**Gaec** groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le GAEC se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

**Gel des terres** cf. « jachère ».

**GIPT** Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

**Gnis** groupement interprofessionnel de semences

**IAA** industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires).

**ICHN** indemnité compensatoire de handicaps naturels.

**Ifen** Institut français de l'environnement.

**IFN** Inventaire forestier national.

**INAO** Institut national des appellations d'origine.

**Inra** Institut national de la recherche agronomique.

**Insee** Institut national de la statistique et des études économiques.

**Ipampa** indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'INSEE avec le concours du SSP).

**IPC** indice des prix à la consommation (calculé par l'Insee).

**Ippap** indice des prix des produits agricoles à la production (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

**ISM** indemnité spéciale de montagne.

**ISP** indemnité spéciale de piémont.

**Jachère** historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable que l'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « gronomique »). Avec la réforme de la PAC de 1992, apparaît la notion de « jachère aidée » (dite aussi « jachère institutionnelle » ou « gel ») : pour avoir droit aux aides sur les COP (céréales, oléagineux et protéagineux), les agriculteurs ayant une production annuelle théorique de plus de 92 tonnes de COP doivent mettre en jachère une partie de leurs terres ; les surfaces ainsi gelées donnent droit à une aide à l'hectare. Cette jachère aidée peut ne pas porter de récolte (comme la jachère traditionnelle) ; mais elle peut également recevoir des cultures destinées à des fins non alimentaire (dont l'exemple type est le colza pour diester). Elle est alors appelée « jachère industrielle » ou « jachère non alimentaire », bien qu'elle n'ait de jachère que le nom. Pour la SAA, le terme « jachère » exclut la jachère industrielle et ne désigne que la jachère ne donnant pas de récolte, aidée ou pas.

**MAP** Ministère de l'agriculture et de la pêche.

**MBS** marge brute standard. Cette notion, proche de celle de valeur ajoutée, est à la base du classement des exploitations, selon leur production dominante (OTEX ou orientation technico-économique des exploitations) et selon leur taille (CDEX ou classe de dimension économique des exploitations). La MBS totale d'une exploitation est obtenue en appliquant à chaque hectare de culture (ou de jachère) et à chaque tête d'animal un coefficient, dit « coefficient MBS », puis en sommant ces MBS partielles. Elle peut s'exprimer en UDE (unité de dimension européenne) ou en « équivalent-hectare de blé ». L'OTEX d'une exploitation est déterminée par la contribution relative des MBS partielles (MBS des différentes productions végétales et animales) à la MBS totale.

**Métayage** cf. « mode de faire-valoir ».

**Mode de faire-valoir** type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métayage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage, avec la catégorie « fermage ».

**MSA** Mutualité sociale agricole.

**Naf** nomenclature d'activités française. La Naf est dérivée de la nomenclature européenne d'activités (Nace), elle-même dérivée de la nomenclature de l'ONU (CITI).

**Odeadom** Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer.

**OIV** Office international de la vigne et du vin.

**Oniep** Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, couramment appelé Office de l'élevage, résulte de la fusion de l'Ofival (office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture) et de l'Onilait (office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers).

**Onippam** Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

**ONIGC** Office national interprofessionnel des grandes cultures, résulte de la fusion de l'Onic (Office national interprofessionnel des céréales), de l'Oniol (Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles) et du Firs (Fond d'intervention et de régularisation du marché du sucre).

**ONF** Office national des forêts.

**OTEX** orientation technico-économique des exploitations agricoles. Cf. « MBS ».

**Pac** politique agricole commune. La réforme de la Pac de 1992 s'est caractérisée par les mesures suivantes : réduction du prix d'intervention (cf. ce terme) des céréales et des oléo-protéagineux pour se rapprocher des prix du marché mondial, instauration d'aides compensatrices à l'hectare, jachères obligatoires (cf. ce terme). Pour la viande bovine, même réforme : réduction progressive du prix d'intervention, et revalorisation des aides existantes. L'Agenda 2000 instaure de nouvelles dispositions, parmi lesquelles : poursuite de la baisse des prix d'intervention entre 2000 et 2006 (viande bovine, céréales, produits laitiers), augmentation ou création d'aides directes pour compenser cette baisse, alignement progressif des aides aux oléagineux sur les aides aux céréales, possibilité de modulation de certaines aides, attention accrue portée au développement rural (qui devient le «second pilier de la Pac »).

**PBC** prime à la brebis et à la chèvre, remplace la PCO à partir de 2002. A partir de 2006, la prime ne concerne plus que la brebis, l'aide à la chèvre ayant été découpée.

**PCO** prime compensatrice ovine, remplacée par la PBC depuis 2002.

**PHAE** prime herbagère agro-environnementale, remplace la PMSEE depuis 2002

**Production indigène brute (PIB)** la production indigène brute d'animaux vivants du pays est obtenue par calcul à partir des abattages augmentés des exportations et diminués des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes-équivalent-carcasse.

**PMSEE** prime au maintien d'un système d'élevage extensif, dite aussi prime à l'herbe, remplacée en 2002 par la PHAE.

**PMTVA** prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.

**PSBM** prime spéciale aux bovins mâles.

**RFA** remboursement forfaitaire agricole

**RSA** régime simplifié agricole

**SAA** statistique agricole annuelle

**Safer** Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

**SAU** superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la STH (cf. ce terme) et les cultures permanentes.

**Scafr** Société de conseil pour l'aménagement foncier et rural.

**Scees** Service central des enquêtes et études statistiques du MAP. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, il est remplacé par le Service de la statistique et de la prospective (SSP).

**SCEA** société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

**Smic** salaire minimum interprofessionnel de croissance.

**Snia** Syndicat national des industriels de la nutrition animale.

**STH** superficie toujours en herbe.

**Sygma** Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

**SyncopaC** Fédération des coopératives de production et d'alimentation animales.

**Tec** tonne-équivalent-carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. On applique au poids brut un coefficient propre à chaque forme du produit

**TVA** taxe sur la valeur ajoutée.

**UE** Union européenne.

**UGB** unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.

**UIPP** Union des industries de la protection des plantes.

**Unifa** Union des industries de la fertilisation.

**UTA** unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient,

d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).

**VDQS** vins délimités de qualité supérieure.

**VDN** vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières.

**Vins d'appellation** cf. « VQPRD ».

**VQPRD** vins de qualité produits dans des régions déterminées, dits aussi vins d'appellation. Cette notion communautaire correspond pour la France à l'ensemble des vins AOC (cf. « AOC ») et des VDQS (vins délimités de qualité supérieure).

**Viniflor** office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture

## ***BIBLIOGRAPHIE***

### **Les comptes**

Règlement CE N°138/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 5 décembre 2003, relatif aux comptes économiques de l'agriculture dans la Communauté (<http://europa.eu>)

*Mise en perspective des résultats de l'agriculture française - Comparaisons entre activités et compte de patrimoine*, Rapport du Cnis n°94, février 2005.

*Le compte spécifique de l'agriculture - Méthodologie de la base 95*, Insee Méthodes n°91-92-93, mars 2000.

### **Les indices**

*Les prix agricoles, observation et mesure - L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) - Méthodologie de la base 2000*, Insee Méthodes n°114, mars 2006, Jacques Berger.

### **Les études**

*L'agriculture, nouveaux défis - Edition 2007*, Insee Références, janvier 2007.